

Les procédures de maintenance de la LGVS servent de recommandation dans la branche et sont utilisées par les membres comme le standard de la profession.

Extincteur au dioxyde de carbone (CO₂)

Emplacement

- Placement, Accessibilité, Protection contre les grosses chaleurs, Froid
- Agent d'extinction correct
- L'agent d'extinction suffit-il
- Des conditions officielles existent-elles
- L'extincteur est-il utilisable par les personnes présentes (poids)

Etat général

Contrôle visuel, Impression générale

- Réservoir ou armature de tête déformée ou abîmée
- Protection de surface du réservoir défaillante (corrosion)
- Age de l'extincteur (max. 20 ans)

Travaux à effectuer

Armature de tête / Fermeture

- Vérifier que les dispositifs de déclenchement sont opérationnels
- Tuyau avec pulvérisateur ; vérifier fissures, rainures, décolorations, dommages et la libre circulation de l'agent d'extinction

Disponibilité opérationnelle

- Vérifier le poids et la quantité de remplissage(+0 / - 5%)
- Plomber l'armature de tête
- Nettoyer l'appareil

Étiquettes

- Contrôler qu'elles sont correctes, complètes et lisibles
- Remplir étiquette de contrôle (propre à l'entreprise)

Défauts

- Supprimer les défauts – employer des pièces de rechange conformes au type d'extincteur
- Si la réparation n'est pas possible – informer le client et reporter l'état défectueux (informer le client des risques possibles)

Administration

- Reporter les travaux effectués dans la forme appropriée (History)
- Enregistrer pour la prochaine maintenance
- En plus des contrôles de disponibilité opérationnelle, une maintenance périodique doit toutefois être effectuée au minimum tous les 3 ans.